

Compétitivité, talents et innovation font battre le cœur de la place financière genevoise

Yves Mirabaud, Président du Conseil d'administration, Mirabaud & Cie SA, Genève

Président de la Fondation Genève Place Financière

Genève, le 10 octobre 2017

Seul le texte prononcé fait foi.

Mesdames et Messieurs,
Chers journalistes,

Je vous remercie de votre présence pour la traditionnelle conférence de presse de la Fondation Genève Place Financière. Comme chaque année à la même période, nous sommes ravis de vous rencontrer pour faire le point avec vous sur les enjeux de la place financière genevoise.

Le secteur bancaire contribue de manière déterminante au PIB helvétique (9,1%) et au PIB cantonal genevois (12%). Pour permettre à la Place financière de continuer de jouer son rôle de moteur économique, il faut un terreau fertile, de l'eau et suffisamment d'engrais. Quand toutes les conditions sont réunies, le secteur s'épanouit au bénéfice de l'ensemble de la société.

La compétitivité constitue la terre sur laquelle repose la capacité de la Place à se développer. **Les talents** la nourrissent et contribuent à son attractivité. Enfin, **l'innovation** lui donne les vitamines indispensables à son dynamisme.

Permettez-moi à présent de reprendre chacune de ces trois notions.

Compétitivité : des signaux encourageants

Pour les plus fidèles d'entre vous, vous vous rappellerez que nous avons tiré la sonnette d'alarme il y a une année afin qu'il y ait une prise de conscience sur la nécessité de disposer de conditions-cadres optimales. Le rôle de la Fondation Genève Place Financière est sans conteste d'anticiper l'évolution de ces conditions-cadres en regard du positionnement de nos concurrents.

La Suisse a la chance d'être le seul pays à bénéficier de deux centres financiers d'envergure classés dans le top 20 des places financières internationales. Genève et Zurich occupent respectivement le 15^{ème} et le 9^{ème} rang dans le « Global Financial Center Index » publié en septembre 2017. Toutes les deux ont progressé depuis les six derniers mois, ce qui reflète un regain d'attractivité.

Toujours considérée comme un « global leader » dans ce classement, Genève se distingue de ses concurrentes grâce à son « capital humain ». Le niveau d'éducation supérieur des collaborateurs du secteur financier, la flexibilité du marché du travail et la qualité de vie constituent les atouts de la Cité de Calvin.

La place financière a probablement plus changé au cours de ces dix dernières années que durant le siècle précédent. Elle a dû faire face à un changement de paradigmes majeur dans les domaines fiscaux et réglementaires. Durant cette période, la Place a su faire preuve d'une grande résilience grâce à sa diversité et à sa capacité d'innovation.

Je le dis haut et fort aujourd'hui : le règlement du passé n'occupe plus le devant de la scène. Les établissements financiers et bancaires développent clairement des stratégies d'avenir.

Parmi les ingrédients essentiels à notre compétitivité sur la scène internationale, j'en retiendrai trois:

- Un accès aux marchés ;
- Une réglementation mesurée et différenciée, conforme aux standards internationaux ;
- Une attractivité fiscale reposant sur un degré de prévisibilité et de sécurité juridique élevé.

Comme le révèle l'enquête conjoncturelle 2017-2018, qui vous sera présentée dans un instant, l'évolution des apports nets de fonds résulte en très grande partie d'une clientèle résidant à l'étranger. Les banques suisses sont donc avant tout des entreprises exportatrices. Dans ce contexte, l'amélioration de l'**accès aux marchés étrangers** revêt une importance stratégique prioritaire : il s'agit non seulement de pouvoir continuer de servir cette clientèle depuis notre pays, mais aussi de créer des emplois en Suisse.

L'Union européenne demeure le principal partenaire commercial de la Suisse et ceci vaut aussi pour le secteur bancaire. De bonnes relations avec l'UE sont donc essentielles. Or, de nombreuses questions les ont mis à mal ces dernières années et ne sont pas encore résolues. Je mentionnerai notamment les discussions sur un accord institutionnel ainsi que la problématique de la libre circulation des personnes.

Afin de sortir de cette période d'incertitude, trois approches sont envisageables.

A long terme, un accord sur les services financiers est primordial afin de bénéficier d'une sécurité juridique suffisante. De telles négociations mettront plusieurs années avant d'aboutir et supposent que la Suisse reprenne l'entier du droit communautaire en matière financière, ce qui est une perspective difficile à accepter politiquement. Il convient donc de procéder par étape afin de trouver des alternatives pour améliorer l'accès aux marchés.

Une seconde approche consiste ainsi à négocier des accords bilatéraux avec les Etats membres de l'UE pour les domaines qui sont de leur compétence. A titre d'exemple, la Suisse et l'Allemagne ont signé en 2013 un accord qui permet aux banques suisses de proposer des services transfrontaliers aux clients allemands à partir de la Suisse, sans obligation d'avoir une présence physique locale. Malheureusement, la volonté politique d'autres Etats européens fait défaut pour l'instant, en particulier en raison d'inquiétudes sur le respect de la libre circulation des personnes et à cause d'une tendance protectionniste.

La troisième approche est de doter la Suisse d'une réglementation reconnue comme équivalente par l'UE. Il s'agit de la voie de l'équivalence.

La **Loi sur les services financiers (LSFin)** et la **Loi sur les établissements financiers (LEFin)** permettent justement de mesurer le chemin parcouru dans l'adoption d'une réglementation adaptée à la pratique et aux exigences internationales.

Ce projet, après un départ chaotique en 2015, est aujourd'hui sur de bons rails. La persévérance des acteurs financiers et des parlementaires doit être saluée. Le projet actuel répond à la nécessité de disposer d'une protection moderne des investisseurs.

La LSFin et la LEFin renforcent ainsi la sécurité juridique, la transparence et la réputation de la Place. Grâce à cette nouvelle disposition qui entrera en vigueur au plus tard en 2019, la Suisse disposera d'une législation financière en ligne avec la réglementation européenne, créant ainsi un prérequis pour un accès au marché de l'UE.

Ces projets de loi démontrent assurément qu'un terrain d'entente entre tous les acteurs économiques, avec en point de mire la compétitivité, est du domaine du possible. Nous espérons qu'une mobilisation similaire prévaudra dans l'élaboration d'un cadre fiscal compétitif.

Sur ce point, une question centrale occupe nos réflexions et notre action : la Suisse (et Genève) parviendra-t-elle à adopter l'indispensable réforme de l'imposition des entreprises, rebaptisée « **Projet fiscal 17** » ?

Le 12 février 2017, le peuple suisse a rejeté à près de 60% le volet fédéral de la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III). Dix jours plus tard, le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral des finances de définir les lignes directrices d'un nouveau projet fiscal dont les contours ont été dévoilés à la fin de cet été. Une consultation a été lancée et la Fondation Genève Place Financière ne manquera pas d'y prendre part, en étant tout particulièrement attentive à ce que ce projet garantisse la compétitivité fiscale de notre pays.

Notre credo reste le même : il est essentiel d'instaurer une égalité de traitement entre toutes les entreprises et de mettre en place un système transparent et pérenne sur le long terme, qui bénéficiera d'une large acceptabilité au niveau international.

Afin de tirer les leçons de l'échec de la RIE III, ce nouveau projet ne retient pas le « notional interest deduction », plus connu sous l'abréviation de « NID ». La Fondation se félicite de l'abandon de cette notion qui avait cristallisé les oppositions dans le cadre de la RIE III et qui d'ailleurs n'avait pas été retenue par les autorités cantonales genevoises.

Le « **Projet fiscal 17** » prévoit d'autres changements qui suscitent le débat :

- L'imposition des dividendes est relevée à 70% au niveau fédéral et cantonal pour les personnes physiques.
- L'augmentation de la part cantonale à l'impôt fédéral direct passe de 17% à 20,5%. Pour rappel, dans la RIE III, le taux proposé était de 21,2%.

Si ces éléments revêtent une importance certaine, ils ne doivent pas occulter l'objectif global de cette réforme qui est de maintenir la compétitivité de notre pays ainsi que les places de travail qui en dépendent. Les sociétés actuellement au bénéfice d'un statut fiscal figurent en bonne place dans le carnet de commandes de nombreuses PME genevoises. « **PF 17** » pose un cadre à la fois rassurant et flexible puisque chaque canton sera libre de mettre en place ces mesures de manière adaptée à ses spécificités. C'est pourquoi, il serait dommageable que les oppositions se focalisent sur certains éléments isolés au détriment de l'intérêt commun.

Les conditions-cadres sont certes centrales, mais le futur de la Place ne saurait être construit sans les collaboratrices et les collaborateurs.

Talents : l'ADN de la place financière genevoise

Vous avez certainement pris connaissance du « Global Competitiveness Index 2017-2018 » du World Economic Forum qui vient d'être publié. Pour la 9^{ème} année consécutive, la Suisse arrive en tête. Elle se distingue par un marché du travail flexible et brille par son système d'éducation. Peu de places financières offrent une telle variété d'expertises et une main d'œuvre de haute qualité.

Investir dans la formation et l'attractivité des talents reste donc plus que jamais une priorité.

Afin de répondre à une clientèle internationale, la Place doit en particulier pouvoir compter sur des talents de tous horizons. C'est pourquoi, la Fondation Genève Place Financière porte une attention particulière aux travaux parlementaires relatifs à la mise en œuvre de l'initiative du 9 février 2014 « contre l'immigration de masse ». La solution pragmatique adoptée par les Chambres fédérales en décembre de l'année dernière devrait contribuer à améliorer la sécurité juridique dans ce domaine.

Je ne m'étendrai pas davantage sur ce thème puisque Pascal Besnard, membre du Conseil de la Fondation, détaillera dans quelques instants les grands axes de notre action dans le domaine de la formation.

Le classement du WEF que je viens de mentionner indique également qu'outre l'éducation, la capacité d'innovation est essentielle à la compétitivité. Certains d'entre vous nous ont posé récemment la question de savoir si Genève est à même d'inventer la finance de demain. Laissez-moi à présent vous donner quelques éléments de réponse.

La finance innovée

Tel un mantra, l'innovation est actuellement sur toutes les lèvres. A mes yeux, elle ne doit pas être une fin en soi, mais servir à consolider les fondamentaux qui ont fait le succès de notre Place. En parallèle, elle doit permettre d'explorer de nouvelles pistes prometteuses, à savoir :

- La FinTech ;
- La finance durable ;
- La philanthropie.

Le terme « **FinTech** » est une notion à la mode, mais on ne sait plus très bien ce qu'elle recouvre. Le numérique est devenu le principal moteur de l'innovation dans pratiquement tous les secteurs d'activité et la finance n'y échappe pas.

Il n'existe pas de chiffres sur la FinTech en Suisse, ce qui entretient le mythe selon lequel les banques suisses seraient en retard par rapport à leurs concurrentes à l'étranger. Mais contrairement aux idées reçues, la place financière suisse n'a pas attendu l'invention de ce terme pour mettre en place des solutions digitales. Les premières initiatives, telles que la banque en ligne, datent du début des années 2000.

A Genève, il existe autant de modèles de FinTech qu'il y a de profils de banques. Certaines réalisent le développement de leurs outils digitaux en interne tandis que d'autres préfèrent acheter des solutions technologiques matures et que d'autres encore créent des plateformes pour intégrer les gérants de fortune indépendants. A ceci s'ajoutent les établissements qui optent pour un modèle d'affaires entièrement digitalisé.

Nous constatons que, dans ce domaine aussi, les mentalités ont évolué. L'ambiance a positivement changé entre les acteurs de l'innovation financière. Les startups réalisent que les établissements bancaires ont accès aux clients et aux données dont elles ont un impétueux besoin. Nous sommes convaincus que cet esprit participatif et collaboratif constitue la clé du succès.

Au même titre que la FinTech, la **finance durable** fait partie des pistes explorées par la place financière genevoise.

Depuis près de 20 ans, de nombreux intermédiaires financiers se sont tournés vers des stratégies d'investissements responsables. Pouvons-nous dès lors réellement parler d'innovation ? Oui, car cet engouement s'est accéléré depuis ces dernières années et ce pour deux raisons. D'une part, la variété des critères de mise en œuvre peuvent à présent s'appliquer à plusieurs stratégies d'investissement. D'autre part, 2016 marque une prise de conscience tant à l'international qu'en Suisse et a donné un nouvel élan à cette thématique.

Trois chiffres méritent d'être rappelés ici :

- selon la dernière étude de « Swiss Sustainable Finance », les investissements durables représentent CHF 266 milliards au niveau national, en progression de 39% entre 2015 et 2016.
- quelque 220 entreprises actives dans ce secteur ont leur siège en Suisse.

A Genève, la finance durable participe à la diversité de la Place et fait venir des compétences nouvelles et complémentaires. Elle constitue donc non seulement un relais de croissance important, mais aussi un vecteur de différenciation avec les autres centres financiers.

La Fondation soutient l'association Sustainable Finance Geneva depuis sa création en 2008. Cette dernière vient de publier un livre dont le titre à lui seul illustre mon propos : « Le monde change, la finance innove ».

De la durabilité à la **philanthropie**, il n'y a qu'un pas que de nombreux établissements bancaires ont franchi.

En 2016 Genève dénombrait 1'174 fondations d'utilité publique. C'est dans ce canton que l'augmentation du nombre de ces entités a été la plus forte. En Suisse romande, dans les cantons de Genève, Vaud, Fribourg, Jura et Neuchâtel, les 3'438 fondations soumises à la surveillance cantonale détenaient une fortune cumulée de CHF 13,4 milliards en 2014, selon « Swiss Foundations ».

La spécialisation de la Place financière dans la gestion de fortune et la présence d'organisations internationales ont contribué au développement de la philanthropie. Les fondations donatrices s'engagent dans des domaines variés tels que l'éducation, la médecine, la culture, l'environnement ou encore l'aide au développement.

Une gestion dédiée aux défis et aux besoins propres aux fondations a été déployée par plusieurs établissements bancaires genevois. Elle exige un accompagnement multidisciplinaire et un savoir-faire particulier que la Place genevoise est l'une des seules au monde à pouvoir offrir, car elle regroupe à la fois les capitaux et les compétences.

Conclusion

Mesdames et Messieurs, la compétitivité, les talents et l'innovation font battre le cœur de la place financière genevoise. Il convient de les renforcer grâce à des conditions-cadres optimales. Une coopération entre tous les acteurs économiques et politiques est donc essentielle. C'est également une des leçons tirées de notre enquête conjoncturelle qu'Edouard Cuendet va vous présenter maintenant.